



DATE DE PUBLICATION : 9 mars 2023

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du CSE Siège du 9 mars 2023.

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Ressources humaines le 18 mai 2020 ;

Vu l'article L 2315-23 du code du travail ;

Décide :

Délégation est donnée au directeur des Relations sociales à l'effet d'assurer la présidence de la séance du CSE Siège du 9 mars 2023.

Fait à Paris, le 9 mars 2023

Anne-Sophie MARTENOT